

AR Prefecture006-210600441-20221201-01_12_2022_01-DE
Reçu le 08/12/2022(Loi du 5 AVRIL 1884 - Art. 56)
Mairie de LA COLLE SUR LOUP**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de LA COLLE SUR LOUP

Département
des Alpes MaritimesArrondissement de
GRASSESEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

N° 01.12.2022.01

Objet de la délibération :
Information sur le rapport
d'activités 2021 et
perspectives 2022 de la
CASA

L'an deux mille vingt-deux et premier décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Jeu de Paume, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire.

PRÉSENTS :

M. MION - M. CIRIO - Mme CUBIZOLLES - M. BORIOSI - Mme MARINO - M. BERTAUX - Mme MUIA - M. LEMESSIER - Mme BRISON - M. RODRIGUEZ - M. FORESTIER - M. BERNARD - M. MORVAN - M. DORDONNAT - Mme POULAIN - Mme TOURIAN - Mme MOURTY - M. VAN DEN BULCKE - Mme VERONESE-NARDI - M. THEVENIAUD - Mme TEISSEIRE - M. LEGRAND - M. VERGES - M. DURANTE

PROCURATIONS :

Mme PROPETTO pouvoir donné à M. RODRIGUEZ
M. CASTET pouvoir donné à M. DORDONNAT
M. PETIT pouvoir donné à M. LEGRAND

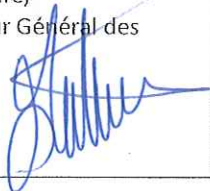
ABSENTES :

Mme ROLLAND
Mme BILLOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TEISSEIRE

- ☐ Original.
☐ Expédition certifiée
conforme à l'original.

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,



Date de la convocation :
25/11/2022

Certifié exécutoire compte
tenu

De la date de publication :

- 7 DEC. 2022

De la date de transmission et
de réception en Sous-
Préfecture :

- 8 DEC. 2022

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,



Monsieur Jean-Bernard MION, Maire, expose :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement de coopération intercommunal adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire en Conseil municipal.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a transmis à la commune de La Colle-sur-Loup le rapport d'activité pour l'année 2021 ainsi que le Compte Administratif de l'exercice 2021(budget principal).

006-210600441-20221201-01_12_2022_01-DE
Reçu le 08/12/2022

S'agissant du rapport d'activités, chaque compétence (eau potable, GEMAPI, assainissement collectif et non collectif, gestion des déchets et services (ENVIBUS) ont abordés au travers des enjeux, des faits marquants de l'année en cours, mais aussi des objectifs à atteindre pour les années à venir.

Après présentation de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activités et du Compte Administratif de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis 2021.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé du Maire :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2021 et perspectives 2022 de la CASA.

Ce à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés :

- | | | |
|-------------------------|---|-------------------------|
| - Ont pris part au vote | : | 27 (dont 3 par pouvoir) |
| - Ont voté pour | : | 27 |
| - Ont voté contre | : | 0 |
| - Se sont abstenus | : | 0 |

Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,
Jean-Bernard MION

com. Mion

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des fleurs CS61039 – 06050 Nice cédex 1, soit par voie électronique à partir d'une application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible via le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr> ».